



Arrêté
portant retrait d'une autorisation d'occupation
du domaine public

Le Maire de ST JULIEN DES LANDES (Vendée),

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment ses articles L 2122-1 et suivants,
Vu l'autorisation d'occupation du domaine public n° 065-2024-DOMAINE-PUBLIC accordée à M. Stéphane MASSON gérant de la société 1001 Pizzas le 31 mai 2024,
Vu l'arrêt d'activité signifié par M. Stéphane MASSON le 8 septembre 2025 ,

CONSIDÉRANT que le retrait de M. MASSON rend inutile cette autorisation,

ARRÊTE :

Article 1 : L'autorisation d'occupation du domaine public n° 065-2024-DOMAINE-PUBLIC accordée à M. Stéphane MASSON gérant de la société 1001 Pizzas le 31 mai 2024, est retirée avec effet immédiat.

Article 2 : M. Stéphane MASSON doit cesser toute occupation du domaine public immédiatement et retirer s'il y a lieu tous les équipements, structures ou autres objets liés à cette autorisation dans un délai de 10 jours à compter de la notification de cet arrêté. Il n'est plus autorisé à stationner son véhicule professionnel place Simone Veil.

Article 3 : Une copie de cet arrêté sera notifié à M. Stéphane MASSON et aux services municipaux concernés ,

Fait à SAINT JULIEN DES LANDES
Le 11 septembre 2025

Le Maire,
Joël BRET

